

Pour une modification concernant l'accueil, le transport en bus ou la restauration, vous devez prioritairement l'effectuer sur le portail Famille avant le 24 du mois précédent:

<https://www.plaisancedutouch.fr/portail-famille>

ou vous adresser au secrétariat du service scolaire par téléphone 05 62 13 52 52 / par mail :

education@plaisancedu-touch.fr

- **Les inscriptions occasionnelles ou supplémentaires** font l'objet de quatre **tarifs spécifiques** (*voir règlement intérieur des ALAE page 8 chapitre 6*).
- Dans le cadre d'une opération anti-gaspillage, les **annulations cantine** devront être communiquées **48h à l'avance auprès de l'accueil ALAE**. A défaut le repas sera facturé.
- En cas d'absence de mon enfant sur les temps ALAE (*notamment pour le centre de loisirs du mercredi ou des vacances et pour les temps cantine*) le certificat médical devra être envoyé dans les 72h par mail à education@plaisancedu-touch.fr

Ces règles concernent les temps ALAE de votre enfant et sont récapitulées dans le règlement intérieur que vous avez validé lors de l'inscription de votre enfant en mairie (*disponible également sur le blog de l'école*).

Les modifications ALAE ne peuvent pas être enregistrées par le personnel enseignant ou le directeur d'école.

Merci de votre compréhension

Mme Mycon, Directrice ALAE et M. Icher, directeur d'école